

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 26 AVRIL 2017**

La séance est ouverte à^{10h30} sous la présidence de M.....^{Bridette Van Gansbeke}
qui désigne M. ^{Grano Guillaume}..... pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. ^{Henri De Kockove}.....
et M. ^{Jean Cousin}..... pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 24 mars 2017,
- du Tijd du 24 mars 2017 et
- de l'Echo du 24 mars 2017,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de droits de souscription en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été publiés sur le site de la société le 24 mars 2017 et communiqués également au média Nasdaq OMX à la même date.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

¹⁹..... actionnaires présents ou représentés ont déposé ⁹⁵²⁵³⁰..... parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

Il existe actuellement 1.683.262 parts sociales représentatives du capital social de la société.

Le Président informe l'Assemblée que la Compagnie détient 2.854 actions propres à la date d'enregistrement visée à l'article 19 des statuts, soit le 12 avril 2017 à minuit et qu'en vertu de l'article 622 du Code des sociétés, le droit de vote de ces 2.854 actions propres est suspendu.

Le Président note qu'aucune autre part sociale ne voit son droit de vote suspendu en vertu des articles 545, 631 ou 632 du Code des sociétés.

Le nombre de droit de vote maximum est donc de 1.680.408.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2016.

L'Assemblée (passe à la lecture) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir:

1. informé les actionnaires que suite aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2007 d'émettre un maximum de 2.300 droits de souscription dans le cadre du Plan d'attribution de droits de souscription en faveur de certains administrateurs, membres du personnel et cocontractants permanents de la société, de ses filiales et sous-filiales, il sera acté le 26 avril 2017, à l'issue de cette assemblée, la création de 2.300 parts sociales nouvelles au prix unitaire d'EUR 290,92
2. informé les actionnaires que suite aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016 de renouveler au Conseil d'administration l'autorisation d'acquérir des actions propres conformément aux articles 620 et 627 du Code des sociétés, les 2.854 actions propres acquises jusqu'au 20 janvier 2017 inclus seront annulées par acte notarié le 26 avril 2017 également.
3. informé les actionnaires qu'un communiqué sera prochainement publié sur les deux points ci-avant
4. présenté les faits marquants de l'exercice 2016
5. répondu aux différentes questions des actionnaires

le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2016
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2016
3. Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2016 à EUR 7,52
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016 et de l'affectation du résultat
5. Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2016
6. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2016
7. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2016
8. Mandats statutaires:
 - renouvellement, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021, du mandat d'administrateur venu à échéance de Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal
 - renouvellement en vertu de l'article 132/1 §3 a) du Code des sociétés, pour une durée de 3 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, du mandat de commissaire venu à échéance de la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Corine Magnin et Monsieur Michel Denayer et fixation des émoluments annuels de ce mandat à Eur 25.000 (hors TVA et indexés).
9. Approbation de l'article 3.7.2 du Mémoire de Placement Privé du 21 novembre 2016 conformément à l'article 556 du Code des sociétés, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire privé 2016-2023 émis par la Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci, et de donner pouvoir au Secrétaire Général de la société pour le dépôt de ladite résolution au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles
10. Divers.

Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 9 inclus de l'ordre du jour. Le Comité d'audit propose d'adopter le point relatif au renouvellement du mandat du commissaire.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice
(1^{ère} résolution) 2016 à EUR 7,52

L'Assemblée approuve de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2016 à EUR 7,52 par:

.....^{952.530} voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de ^{952.530} pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ...^{56,68}% du capital social.

4ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016 et de
(2ème résolution) l'affectation du résultat

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2016 se terminent par un bénéfice d'Eur 20.518.647,38.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 162.766.574,94 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 183.285.222,32.

L'Assemblée approuve par:

.....^{952.530} voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de ^{952.530} pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ...^{56,68}% du capital social,

les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2016 et l'affectation du bénéfice social répartissable comme suit:

- à la réserve légale :	Eur	-
- à la réserve indisponible pour actions propres :	Eur	753.571,65
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 7,52 par titre déduction faite des actions propres, qui n'ont pas droit au dividende :	Eur	12.636.668,16
- au titre de tantièmes statutaires aux administrateurs	Eur	194.016,19

et de transférer le solde d'Eur 169.700.966,32 au bénéfice à reporter.

5ème point à l'ordre du jour: Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2016
(3^{ème} résolution)

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2016 par:

.....⁹⁵²⁰⁹⁵ voix POUR
.....¹³⁵ voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de⁹⁵²⁵³⁰ pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente^{56.58} % du capital social.

6ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur
(4^{ème} résolution) mandat au cours de l'exercice 2016

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 par:

.....⁹⁵²⁵³⁰ voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de⁹⁵²⁵³⁰ pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente^{56.62} % du capital social.

7ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son
(5^{ème} résolution) mandat au cours de l'exercice 2016

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 par:

.....⁹⁵²⁵³⁰ voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de⁹⁵²⁵³⁰ pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente^{56.68} % du capital social.

8ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

(6^{ème} résolution) :

L'Assemblée renouvelle, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021, le mandat venu à échéance ce jour de Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex

par :

952330 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 952530 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 56,68 % du capital social.

(7^{ème} résolution) :

L'Assemblée renouvelle en vertu de l'article 132/1 §3 a) du Code des sociétés et sur proposition du Comité d'audit et du Conseil d'administration de la Compagnie, pour une période de 3 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020, le mandat de commissaire de la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Corine Magnin et Monsieur Michel Denayer, venu à échéance ce jour. L'Assemblée fixe leurs émoluments annuels à Eur 25.000 (hors TVA et indexés).

par :

952530 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 952530 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 56,68 % du capital social.

9ème point à l'ordre du jour: Approbation de l'article 3.7.2 du Mémorandum de Placement Privé du 21 novembre 2016

(8^{ème} résolution) :

L'Assemblée approuve l'article 3.7.2 du Mémorandum de Placement Privé du 21 novembre 2016 conformément à l'article 556 du Code des sociétés, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire privé 2016-2023 émis par la Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci, et de donner pouvoir au Secrétaire Général de la société pour le dépôt de ladite résolution au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles

par :

952530 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 952530 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 56,68 % du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h00.....

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les Actionnaires

